

A l'ordre du jour de ce CTL :

- 1/ Création du SGC de Pont de Beauvoisin au 01/09/2022;
- 2/ Questions diverses.

En préambule de ce CTL , les élus de **Solidaires Finances Publiques** se sont réjouis de retrouver un dialogue social en présentiel pour l'intégralité des participants. Mais c'était bien le seul point positif de ce CTL.

En effet bien que nous soyons à l'avant-dernier épisode du NRP (nouveau réseau de proximité), les documents fournis sont toujours incomplets et les plans de mauvaise qualité. Nous devons à chaque fois quémander l'avis de l'ISST (inspecteur sécurité santé au travail) et celui du médecin de prévention. C'est pourtant le protocole établi par le Secrétariat Général du ministère dont se fiche la DDFIP.

Nous demandons également à la Direction de penser à nous faire un retour d'expérience (RETEX) pour les 1ères opérations de NRP dans les prochains mois. Pour rappel, elles ont commencé au 01/09/2020.

Le Directeur s'est lui aussi réjoui de ce retour en présentiel. Il pourrait ne pas durer avec le retour de l'épidémie et le taux d'incidence qui repart à la hausse.

Pour le Retex, il verrait plutôt ça à l'automne. Selon lui le NRP se passe bien et produit ses premiers effets...

En réponse à la liminaire d'une autre OS, il évoque également l'ordonnance qui modifie la responsabilité des comptables. Bien entendu, il ne trouve rien à redire à cette réforme, *c'est une bonne chose (sic)*. Pour répondre et compléter la liminaire de l'autre OS, Solidaires Finances Publiques a demandé à ce qu'il soit largement communiqué sur ce changement de responsabilités puisque dorénavant tout un chacun peut être mis en cause et pas seulement le comptable. Le DDFIP attend les décrets d'application avant de communiquer sur le sujet.

Point 1 : Création du SGC de Pont de Beauvoisin au 01/09/2022

Il s'agit de l'avant-dernière opération du NRP avant la création du SGC de Maurienne au 01/01/2023.

Ce SGC répond à une demande des élus locaux qui s'inquiétait de l'absence de nos services dans l'avant-pays savoyard (suite à la publication du projet initial NRP – notre action vers les élus auraient porté ses fruits...).

Le SGC travaillera pour la Savoie et l'Isère et sa mise en place se déroulera en 2 étapes.

Au 01/09/2022, le SGC est créé avec la réunion des trésoreries de Pont de Beauvoisin (73), Yenne, Les Echelles et Saint Laurent du Pont (38).

La DDFIP de l'Isère transférera donc 3 postes de B et un poste de C à la DDFIP 73. A ce jour, les collègues de l'Isère ne sembleraient pas vouloir suivre la mission mais les chaises existantes pourront être pourvues en local par des collègues, savoyards ou à défaut par des collègues ayant muté en Savoie.

Ensuite au 01/01/2023, la trésorerie de Pont de Beauvoisin (38) intégrera le SGC avec le transfert d'un poste de B et un poste de C. A priori les 2 collègues de l'Isère concernés devraient suivre, affaire à surveiller.

Ce SGC sera plus important que celui d'Aix-les-bains. Ce qui nous a valu une intervention de l'adjointe du DDFIP plutôt maladroite... elle a découvert que les services transférés étaient à taille humaine, considérant peut-être que les différents SGC créés en Savoie étaient à taille inhumaine ??? Nous l'avons interrogé sur la notion de taille pour considérer un service « humain » sans attendre réellement de réponse... nous en avons eu une : à 20 agents un service n'est plus de taille humaine, c'est l'adjointe qui le dit !

Pour Solidaires Finances Publiques, quelle que soit la taille du service, l'important est de conserver une gestion humaine des agents. Cette responsabilité relève du DDFIP, du PPR (pôle pilotage ressources) et du chef de service.

Le SGC sera installé dans les locaux actuels (2ème étage des locaux de la communauté de communes) et de nouveaux locaux seront loués au 1^{er} étage de ce même immeuble.

Comme l'a fait remarquer l'ISST, la bonne nouvelle pour les agents c'est la création d'un véritable espace social avec un point d'eau, l'installation de la climatisation par le propriétaire et de la surface supplémentaire. Il a demandé à la Direction de solutionner les points négatifs relevés lors de sa visite en 2019.

La Direction indique qu'il n'y a plus de problème avec l'ascenseur et le propriétaire essaie de résoudre le problème des mouches qui reviennent chaque année dans les bureaux.

Solidaires Finances Publiques a une nouvelle fois regretté l'absence de communication sur l'organisation du nouveau service.

C'est à notre sens important d'en avoir connaissance pour émettre un avis. Comme nous le rappelons régulièrement, l'ergonomie au travail ne se résume pas à la seule orientation des bureaux (qui ne sont même plus placés sur les plans communiqués).

Actuellement, toutes les trésoreries du futur SGC de Pont de Beauvoisin sont organisées en portefeuille et les groupes de travail qui vont débiter décideront de l'organisation future.

Pour compléter sa réponse, la Direction a précisé que pour décider de l'organisation, c'est bien de connaître les agents qui arriveront sur les postes.

Donc, imaginons que personne n'arrive de la trésorerie de l'Isère, il faudra attendre le mouvement local qui sortira fin juin pour connaître les agents affectés et l'organisation du service se décidera du coup dans l'été.

Je ne sais pas vous, mais nous, nous avons du mal avec cette version.

Les élus de **Solidaires Finances Publiques** ont fortement insisté (comme à notre habitude) sur l'accompagnement des collègues et de la hiérarchie après la mise en place du SGC, car travailler depuis plusieurs années dans un petit poste (à taille humaine...) et se retrouver dans un service beaucoup plus important, ce n'est pas la même chose.

L'accompagnement des RH ne doit pas se limiter à l'accompagnement avant la mise en place, il doit impérativement se poursuivre après.

Le directeur nous a rejoint sur ce point.

Il nous a ensuite fait part de son inquiétude sur le départ de nos agents vers les collectivités locales.

Pourtant ce n'est pas difficile à comprendre. Les agents installés depuis plusieurs années sur une commune ne souhaite pas la quitter ou voir leur temps de trajet augmenter.

Vote contre unanime des 4 OS présentes

Ce point sera de nouveau présenté lors d'un CTL qui aura lieu le 7/04/2022.

Les élus de **Solidaires Finances Publiques ont boycotté le CTL du 07/04/2022 – la Direction n'a apporté aucun élément complémentaire pour alimenter le débat et persiste dans ses choix de créer des services à taille « inhumaine »... Pour **Solidaires Finances Publiques**, le NRP se fait à marche forcée sans prendre le temps d'aborder l'ensemble des questions liées aux réorganisations notamment l'ergonomie (organisation du travail). La Direction continue à créer des structures dont la taille n'est plus humaine, dont la gestion humaine des ressources est parfois critique. La mutualisation répond certainement à des manques mais elle crée de nouvelles problématiques !**

Point 2 : Questions diverses

- changement du barème des frais complémentaires avec effet rétroactif au 01/01/2022

Les RH ont contacté les collègues concernés et ceux-ci doivent déposer des états de frais complémentaires.

- point sur les travaux dans le département

1. les chaudières à granulés de Moûtiers et St Jean de Maurienne devraient être installées fin mai début juin.

Nous avons appelé l'attention de la Direction sur l'entretien des chaudières qui est différent de celle à fuel.

2. Le changement des ouvrants au CFP de Bassens, les travaux commenceront 1ère quinzaine d'avril.

3. Le rafraîchisseur d'air à Bassens : les travaux se feront plutôt fin mai début juin.

4. A Moûtiers, la Direction aimerait faire des travaux de peinture intérieures et la façade du bâtiment A. Pas de date prévue pour l'instant.

5. A St Jean de Maurienne, la Direction a fait appel à un cabinet d'architecte afin que toute la réception des usagers se fasse au rez-de-chaussée et que les usagers ne puissent plus accéder aux étages sans être accompagné, il s'agit là d'un problème de sécurité.

Les 2 versions de plan transmis n'étaient pas satisfaisantes, la direction a signalé les points à revoir et l'architecte doit faire de nouvelles propositions.

Le Directeur a indiqué qu'il n'y aurait pas de travaux lourds et que les agents seraient installés là où il y a des fenêtres (reste à savoir quelles fenêtres?).

- appels à candidatures pour les postes de A+

Nous avons interrogé la DDFIP sur les différents appels à candidature.

Pour les postes d'adjoints au SGC, suite aux fermetures de trésoreries et la perte de postes A+, la DG nous rend 2 postes que le Directeur a décidé de positionner sur les plus gros SGC (Moûtiers et Pont de Beauvoisin). La régularisation des postes se fera au prochain CTL emploi de 2023.

Pour le poste d'adjoint du SDIF, la Direction a confirmé avoir changé d'avis par rapport aux documents fournis lors du CTL emploi de 2022, le poste est donc implanté à Chambéry et non à St Jean de Maurienne comme prévu initialement.

Pour le poste d'adjoint du PCR, à ce jour à notre connaissance, ce poste n'a jamais été acté lors d'un CTL. Nous avons demandé à la Direction de nous communiquer la date du CTL de création de ce poste. La Direction ne se rappelle plus et nous le dira. A ce jour pas de nouvelles.

- politique de gestion des contractuels

La direction n'a pas de cible, c'est la DG qui ouvre des droits. La DG regarde la situation des effectifs et propose des recrutements à la Direction.

En 2020, 4 agents C, en 2021, 8 B et 1 C. Pour 2022, ce sont 3 postes de B.

Les élus de **Solidaires Finances Publiques** ont fait part de leur opposition à ce recrutement alors que plusieurs collègues du département ont réussi le concours de contrôleur.

La Direction a reconnu un problème de temporalité mais ne va pas se priver de cette possibilité de recrutement.

- transfert de la taxe d'urbanisme

Elle se fera au 01/09/2022 et tout ce qui aura été déposé avant reste à la DDT (direction des territoires).

La liquidation se fera désormais après la déclaration d'achèvement des travaux.

2 emplois seront transférés au 01/09/2023 et 1 emploi au 01/09/2024. Les collègues de la DDT concernés sont venus visiter le SDIF de Bassens et 2 sur 3 ont fait part de leur souhait de suivre la mission.

- formation PIX

Le Directeur nous a indiqué que nous étions un département test, d'où l'insistance pour que nous participions avant le 31/12.

Cette formation est généralisée en 2022 et ceux qui ne l'ont pas encore fait sont invités à y participer (mail reçu depuis).

Par contre pas d'information à ce jour sur les résultats et les formations qui en découleront.

- calendrier CTL

Le prochain CTL pour le fonds d'amélioration de cadre de vie aux agents se tiendra le 14/04 et un prochain CTL aura lieu le 10/05/2022.

- problème de téléphonie à la Direction

C'est dû uniquement au changement d'opérateur. Quand à la téléphonie IP, elle est sans arrêt repoussée.

- calendrier mouvement local

La Direction attend la sortie des mouvements nationaux mais les dates devraient être comme l'an passé.

Dépôt en mai pour une sortie du mouvement local vers le 20/06.

Début 9h00 – Fin 13h10

Vos élus **Solidaires Finances Publiques** présents lors de ce CTL :

Thierry Schutters 04.79.70.52.71

Aurélie Guibal 04.79.22.84.92

Patricia Lacotte 04.79.83.53.22

Claudine Pierrel 04.79.60.53.13

